

LA NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT, LES DÉPUTÉS ONT POUR PREMIÈRE MISSION DE REPRÉSENTER LES CITOYENS. PAR LEUR LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE, MAIS AUSSI PAR LEURS DIFFÉRENCES DE SENSIBILITÉ, DE GÉNÉRATION, DE SEXE, D'ORIGINE SOCIOPROFES- SIONNELLE OU GÉOGRAPHIQUE, **ILS CONSTITUENT LES MEILLEURS PORTE-PAROLE DES ASPIRATIONS DE L'ENSEMBLE DES FRANÇAIS.** À L'INTÉRIEUR DU PALAIS BOURBON, LE RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE ET DES INSTANCES DÉMOCRATIQUES ET TRANSPARENTES GARANTISSENT LES DROITS DE LA MINORITÉ SANS EMPÊCHER L'ACTION DE LA MAJORITÉ. UNE DIVERSITÉ ET UN FONCTIONNEMENT QU'IL IMPORTE DE REDÉCOU- VRIR APRÈS LE CHANGEMENT DE LÉGISLATURE.



Les 577 députés de la XIII^e législature [page 14](#)

Le député, élu de tous les Français [page 16](#)

Les instances de la nouvelle
Assemblée nationale [page 18](#)

Nouvelle législature,
nouveaux modes de travail [page 24](#)

